

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

CONS
EN E
PRÉSENTS :

Publié le 10/09/2024

ID : 048-214801326-20240906-106092024-DE

Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BECHETOILLE Xavier à CONSTANT Sandrine, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

1 - OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE KINESITHERAPIE / BALNEOTHERAPIE AVEC 3 LOGEMENTS POUR REMPLAÇANT PROFESSIONNEL DE SANTE – ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION AU STADE DE L'AVANT-PROJET (G2 AVP)

Dans le cadre du projet de la construction d'un centre de kinésithérapie / balnéothérapie avec 3 logements pour remplaçant professionnel de santé, la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a réalisé une consultation pour une étude géotechnique de conception au stade de l'avant-projet (G2 AVP).

Au terme de cette consultation, deux entreprises ont répondu :

- INVESTIGATIONS ET GEOTECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (IGC), à Veyre Monton pour un montant de 3 748.00 € HT (mission G2 AVP) ;
- I-TERRE, à Millau pour un montant de 3 628.00 € HT (mission G2 AVP) + 800.00 € HT (rapport et analyses résultats G2 PRO) + 1 800 € HT (mission G3) ;
- ALPHA SOL, à Saint-Privat des Vieux pour un montant de 3 940.00 € HT (mission G2 AVP) + 1 250.00 € HT (rapport et analyses résultats G2 PRO) + 2 490 € HT (mission G4).

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise I-TERRE pour un montant total de 3 628.00 € HT, offre la mieux disant pour la mission G2 AVP, de prendre les options nécessaires à la poursuite du dossier d'exécution pour la mission G2 PRO ainsi que valider l'option mission G3 pour le suivi d'exécution de l'entreprise et contrôle.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'une étude géotechnique pour la construction d'un centre de kinésithérapie / balnéothérapie avec 3 logements pour remplaçant professionnel de santé ;
- **RETIENT** l'entreprise I-TERRE pour un montant de
 - 3 628.00 € HT soit 4 353.60 € TTC (mission G2 AVP)
 - 800.00 € HT soit 960.00 € TTC (rapport et analyses résultats G2 PRO)Et retenir également l'option de
 - 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC (mission G3) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

